

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-043

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

| | | |
|--------------------------|-----------------------|------------|
| Nombre de conseillers : | Date de convocation : | 20/09/2024 |
| En exercice : 22 | Date d'affichage : | 20/09/2024 |
| Présents : 18 | | |
| Votants : 18 + 1 pouvoir | | |

Présents : MM. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel
- MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno -
GACHET Roger

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine
JALLIFFIER-VERNE Christelle - MANENTI Remy - PAVIET Laura -
LEGRAND Alexandra - GENON Marie

Excusés :

MM. DELWAL Jean-Luc - BIBOLLET Nicolas
Mmes MASSUTTI Carole - Mme PEREZ Stéphanie (pouvoir à Josyane BAZIN)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet par voie de promotion interne

Conformément à l'article L.313.1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier les tableaux des emplois pour permettre les promotions internes.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur territorial,

Le maire propose à l'assemblée délibérante :

- La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2024

Filière administrative

Cadre emploi : Rédacteur territorial

Grade : Rédacteur territorial

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, catégorie B, à compter du 1^{er} novembre 2024,
- Adopte les modifications du tableau des emplois proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Véronique GAZET

Monsieur le Maire
Hervé GENON

